



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	9	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme LION Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
M. SEBBAH Didier
M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
Mme PIERI Julia
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

Mme CATALANO-LLODES Gaétane
M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-127

FINANCES – Budget Principal : Fixation des attributions de compensation provisoires 2025

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général des Impôts ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu le rapport de la commission locale des transferts de charges du 4 juin 2024 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 12 septembre 2024 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 12 septembre 2024.*

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu’il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C’est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d’élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires peuvent faire l’objet d’ajustements lors d’une prochaine CLETC pour les rendre définitives avant le 31 décembre de l’année concernée.

Pour l’année 2025, et sur la base du rapport définitif de la Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges du 4 juin 2024, il est proposé au conseil communautaire de notifier les attributions de compensation provisoires 2025 suivantes :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2025
Beaumettes	142 194
Cabrières d’Avignon	203 398
Cavaillon	7 307 212
Cheval Blanc	1 013 198
Gordes	1 143 246
Lagnes	97 263
Lauris	546 384
Lourmarin	458 404
Maubec	279 644
Mérindol	116 123
Oppède	52 205
Puget	292 405
Puyvert	267 202
Robion	195 889
Taillades	286 793
Vaugines	135 212
TOTAL	12 536 772

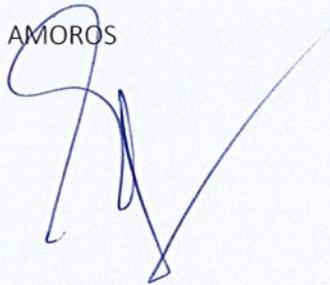
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le montant des attributions de compensation provisoires 2025 comme indiqué ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces attributions de compensation provisoires seront versées, par douzième, en 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 014 du Budget Principal LMV 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



